



Noix

N°12

08/09/2016



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur les sites :

www.aquitainagri.fr ; www.limousin.synagri.com ; www.poitou-charentes.chambagri.fr ;
www.mp.chambagri.fr www.fredon-limousin.fr

et sur le site de la DRAAF

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :

- [Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV](#)
- [Poitou-Charentes : www.bsv-pc.fr](http://www.bsv-pc.fr)
- [Limousin sur demande : accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)
- [Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

Ce qu'il faut retenir

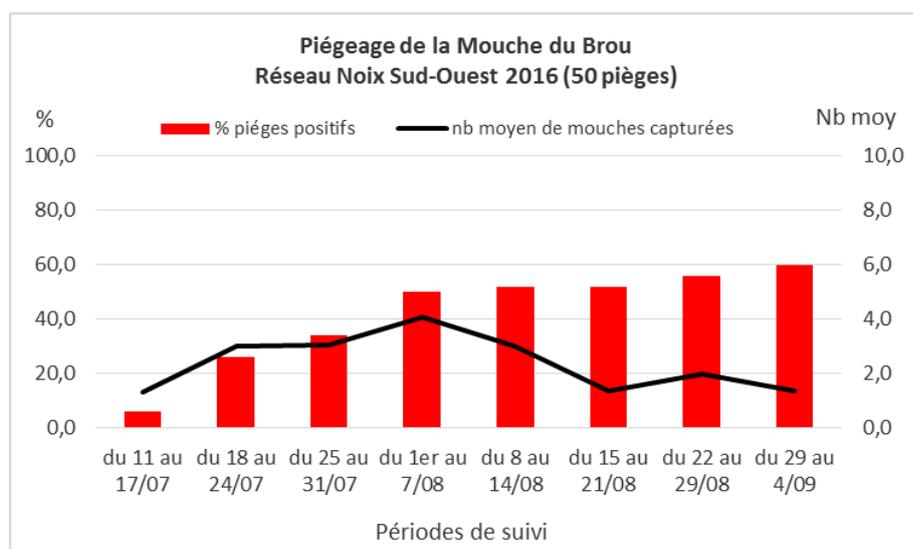
- **Mouche du brou** : Piégeage toujours en cours. Présence de larves dans les brous de noix. **Risque élevé.**

Ravageurs

- **Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)**

Observations du réseau

Le réseau de piégeages Sud-Ouest nous informe que le vol de la mouche du brou est toujours actif. Le nombre de mouches du brou capturées reste à un niveau faible depuis 2 semaines (Cf. graphique ci-dessous).



Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°12 du 08/09/2016 »





Larves de la mouche du brou et dégâts sur brou
Photo : FREDON Limousin

Le nombre de parcelles avec des larves dans le brou des noix (cf. photo ci-dessus) est en augmentation. Le taux d'infestation est très variable d'un verger à un autre. Les dégâts sont souvent plus importants en bordure de parcelle proche d'un point d'eau ou en zone dense (arbres serrés) ou sur des variétés attractives (telle que la variété pollinisatrice Mélanèse).

Depuis notre dernier bulletin (Cf. BSV Noix Grand Sud-Ouest n°11), quatre « nouvelles » communes au sein de notre réseau de piégeage ont été signalées contaminées, dont Atiliac **la première commune contaminée en Corrèze**, Grives et Sagelat en Dordogne et Saint-Projet dans le Tarn-et-Garonne.

Ce réseau est également complété par des informations ponctuelles, dès lors qu'une nouvelle commune est contaminée. Depuis le 25 août, les « nouvelles » communes concernées sont :

- En Dordogne (24) : **La Bachellerie, Borrèze, Bourdeilles, Le Bugue, Celles, Montignac, Vézac**
- En Charente (16) : **Etriac**

Toutes ces données hors-réseau, complétées des données issues du réseau de piégeage, nous permettent d'établir une carte (cf. page suivante) de l'ensemble des communes contaminées depuis 2009.

Seuils indicatifs d'alerte

- ✚ Parcelle déjà contaminée : première capture sur plaque jaune engluée ;
- ✚ Parcelle non contaminée à ce jour : attendre le seuil de 3 relevés positifs successifs sur le piège (plaque jaune engluée).

Evaluation du risque – mouche du brou

Risque élevé en cours.

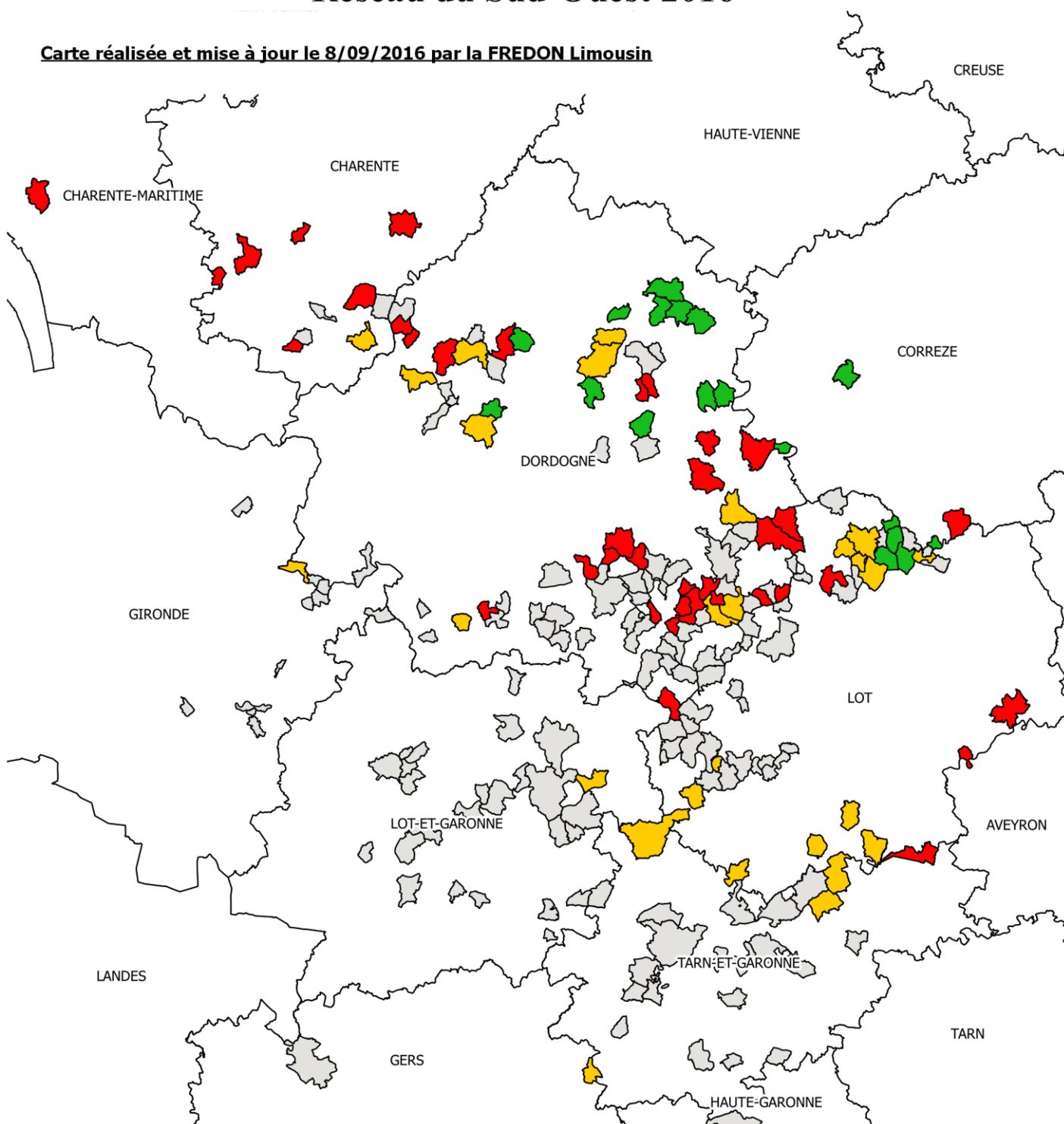
La surveillance des pièges est actuellement importante afin de gérer au mieux la présence de ce ravageur.

La période actuelle est un moment opportun pour marquer les arbres et/ou zones contaminées par la mouche du brou afin de bien positionner le ou les pièges en 2017.

Piégeages mouche du brou

Réseau du Sud-Ouest 2016

Carte réalisée et mise à jour le 8/09/2016 par la FREDON Limousin



Légende - Réseau

- nouvelles communes positives
- communes contaminées en 2015 et positives en 2016
- communes non contaminées à ce jour

Légende - Hors Réseau

- historique des communes contaminées entre 2009 et 2015

Prochain bulletin : jeudi 22 septembre

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE / ECOLIM.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".